



Education Le gouvernement veut rétablir la pratique du redoublement

PAGE 11

L'autorisation de redoubler refait surface

Le ministre de l'éducation veut remettre en place une solution jugée coûteuse et inefficace pour les élèves

Depuis que Jean-Michel Blanquer est à la tête du ministère de l'éducation nationale, la communauté éducative perçoit ses déclarations successives comme autant de retours en arrière. Après les rythmes scolaires, le collège, l'accompagnement éducatif, le ministre souhaite rétablir la pratique du redoublement.

« Il n'est pas normal d'interdire le redoublement, a-t-il déclaré, jeudi 8 juin, dans un entretien au *Parisien*. Il y a quelque chose d'absurde à laisser passer de classe en classe des élèves accumulant les retards. » M. Blanquer entend « autoriser à nouveau » le redoublement dès l'année scolaire 2017-2018. Mais « dans des cas qui doivent rester rares », a-t-il précisé.

L'annonce sonne comme un signal politique. A trois jours du premier tour des élections législatives, le ministre laisse entendre que la gauche avait, d'un coup et de manière idéologique, supprimé le redoublement – pratique à laquelle l'opinion publique reste attachée. Il revendique une « inflexion importante » par rapport à la ligne de sa prédécesseure, Najat Vallaud-Belkacem, qui avait, sans l'interdire, réduit fortement le recours au redoublement.

Un décret paru en novembre 2014 l'avait rendu « exceptionnel », limité à deux situations : soit en cas de « rupture des apprentissages » (une période de maladie par exemple), soit en fin de 3^e et de 2^e, si un élève n'a pas obtenu l'orientation souhaitée et à la demande de ses parents. Dans les autres cas, le passage d'office dans la classe supérieure est aujourd'hui la règle.

2 milliards d'euros par an

Ce décret s'inscrit dans un mouvement de recul sur le long terme – même si la France reste dans le peloton de tête des pays qui font le plus redoubler. En classe de 3^e, seuls 3 % des élèves ont redoublé en 2015 ; ils étaient 6 % dix ans plus tôt. En 6^e, la baisse est encore plus forte : 1,5 % des élèves redoublaient en 2015, contre 7 % en 2005. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, 22 % des élèves français de 15 ans disaient, en 2015, avoir redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité, contre 38 % en 2003.

Deux raisons expliquent cette tendance. La première, c'est que le redoublement coûte cher. Environ 2 milliards d'euros par an, selon l'Institut des politiques publiques. La seconde, c'est que, en dépit d'une croyance répandue, il est le plus souvent inefficace, aux yeux de la recherche. Si l'élève peut progresser l'année du redoublement – puisqu'il refait le même programme –, à long terme, « le redoublement n'a pas d'effet sur les performances scolaires » et a « toujours un effet négatif sur les trajectoires », affirmait, en janvier 2015, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). Sans parler des traces psychologiques : perte de confiance, sentiment d'échec, démotivation.

Le Cnesco recommandait de trouver d'autres solutions pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires : prise en charge des élèves fragiles en classe, remédiation, tutorat... Le décret de 2014, aussi, prévoyait un « accompagnement pédagogique spécifique » lorsqu'un élève est autorisé à redoubler. Reste que, dans les faits,

cet accompagnement peine à s'organiser dans les classes. En France, les alternatives sont à la traîne.

Aujourd'hui, qu'en est-il, à l'heure des conseils de classe de fin d'année ? « Concrètement, le redoublement a quasiment disparu », souligne Julien Maraval, principal de collège et membre du syndicat de chefs d'établissement SNPDEN-UNSA. *Le seul moment où il peut y avoir redoublement, c'est en fin de 3^e, mais il ne peut pas être proposé par le conseil de classe.* Au lycée, même constat : « Le conseil de classe ne peut plus, en fin de 2^{de}, prononcer de redoublement. Il doit obligatoirement proposer une orientation dans une série générale ou technologique », rapporte Claire Guéville, enseignante en lycée et secrétaire nationale du SNES-FSU. Au lycée comme au collège, c'est aux parents de demander un redoublement, lorsqu'ils n'ont pas obtenu satisfaction dans leurs vœux d'orientation.

Conséquence : là où, auparavant, le conseil de classe proposait un redoublement, aujourd'hui, il tend à orienter, en fin de 3^e, en lycée professionnel – bac pro ou CAP –, et, après la classe de 2^{de}, en 1^{re} technologique.

« Rien ne change »

« Certains lycées se sont retrouvés avec des effectifs en STMG [série technologique management et gestion] pléthorique, voire ont dû ouvrir en catastrophe une classe de STMG à la rentrée. Cela fragilise la voie technologique et renforce la hiérarchie des filières, regrette M^{me} Guéville. D'autant qu'aucun moyen n'est mis pour ces élèves en termes de remédiation. Ce qu'on reproche à cette politique, conclut-



► 10 juin 2017 - N°22521

elle, ce n'est pas de limiter le redoublement, mais de ne pas proposer d'alternatives.»

Il est trop tôt pour savoir ce que le virage que veut prendre M. Blanquer va changer concrètement. Si tant est qu'on puisse parler de virage. Pour Claire Krepper, du SE-UNSA, « on peut parler d'effet d'annonce car rien ne change en définitive. Pour le ministre, il est

clair que le redoublement doit rester exceptionnel. Il nous l'a redit, jeudi [8 juin], lors du Conseil supérieur de l'éducation. » La première des réponses, pour M. Blanquer, réside dans les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire.

Dans ce cadre, le nouveau ministre prévoit, dès cet été, des stages de remise à niveau d'une semaine fin août pour les élèves entrant en 6^e – « au moins en éduca-

tion prioritaire », a-t-il précisé au *Parisien* –, ainsi que la mise en place d'études dirigées au collège pour que les élèves rentrent chez eux les « devoirs faits ». Reste à savoir si ces dispositifs « hors de la classe » suffiront à aider les élèves qui accumulent les difficultés dès les plus petites classes. ■

AURÉLIE COLLAS

LES CHIFFRES

69 %

des lycéens et collégiens sont opposés à la suppression du redoublement, selon une enquête du Conseil national d'évaluation du système scolaire en 2015, même si 64 % d'entre eux soulignent des effets négatifs en termes de motivation et de confiance en soi.

64 %

des enseignants pensent que le redoublement « permet à l'élève de rattraper son retard », selon un sondage OpinionWay pour l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre paru en 2012.

43 %

des parents estiment que le redoublement « n'aide pas vraiment un élève en difficulté »; 41 % qu'il est « mauvais pour l'élève, qui se retrouve avec des enfants plus jeunes et a déjà étudié le programme », selon le même sondage.

